

Visioconférence avec la Direction Générale sur la situation sanitaire

Pas de trêve des confiseurs avec OMICRON...

Bonjour à tous,

hier, mardi 28 décembre, le Directeur Général Adjoint a convié vos organisations syndicales à une visioconférence ayant pour objet la déclinaison à la DGFIP des nouvelles mesures sanitaires annoncées lundi par le Premier ministre.

Aujourd'hui, mercredi 29 décembre, une nouvelle circulaire a été publiée pour les fonctionnaires (disponible en pièce jointe).

Mesures barrières : un rappel sur le strict respect des mesures barrières et le port du masque obligatoire va être fait. Parallèlement, la vigilance reste de mise sur le réassort des stocks de masques, de gel hydroalcoolique et de produits désinfectants.

Télétravail : pour tous ceux qui sont équipés et dont les missions sont télétravaillables, il sera de 3 jours minimum obligatoires et pourra aller jusqu'à 4 jours maximum. Cette consigne s'applique y compris à ceux de nos collègues qui n'ont pas de convention de télétravail en cours dans SIRHIUS. Un jour de présence par semaine est obligatoire et, bien sûr, de manière alternée afin que l'ensemble d'une équipe de travail ne se trouve pas sur le site en même temps.

Organisation des services : à ce stade, l'administration n'envisage pas de remettre en route le PCA. Toutefois, l'explosion de la contagion risque de perturber le fonctionnement des services et de rendre l'accomplissement de certaines missions difficile. Pour le moment, le point de vigilance se situe sur la paye des fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et des hospitaliers. Selon la DG, les SLR et les SGC ou Trésoreries concernées seront en capacité d'assurer la paye. La fin de gestion en dépense fait également l'objet d'une attention particulière. Selon l'Administration, il y aurait plutôt moins d'opérations en stock que d'habitude à la même époque, les choses ayant été anticipées. Toutefois, et en fonction de l'absentéisme que la circulation du virus pourrait causer y compris du côté des ordonnateurs, d'autres mesures pourraient être prises. Un guide est en préparation.

Les écoles : s'il n'y a pas d'événements nouveaux d'ici lundi, la rentrée se déroulera comme prévu en présentiel, en application du même régime que pour les universités et des écoles en général, le principe étant qu'on ne ferme pas.

Passé vaccinal : un projet de Loi a été adopté en Conseil des Ministres et devrait être soumis au Parlement dans les premiers jours de janvier. Il prévoit entre autres qu'il faille disposer d'un passé vaccinal pour prendre les trains "*grandes lignes*" ce qui pourrait concerner quelques collègues et notamment les stagiaires en formation initiale.

Enfin, toutes les manifestations de convivialité, type galette ou vœux, sont annulées.

Pour résumer les annonces, la Direction Générale entend protéger tout en continuant à assurer l'ensemble de nos missions.

Un bémol toutefois sur les collègues dits "*nomades*" (vérificateurs, huissiers, géomètres, CDL, évaluateurs...) pour lesquels tout ne semble pas être complètement arrêté et qui pourraient dans les jours prochains recevoir des consignes particulières, notamment en matière d'interventions sur le terrain.

Ces consignes seront applicables dès lundi 3 janvier.

En réponse à nos questionnements sur la manière dont les collègues en congé seraient prévenus, il a été indiqué que lundi, ceux qui peuvent télétravailler viendraient récupérer leur matériel et que les consignes leur seraient exposées à ce moment-là pour application dès mardi 4 janvier.

FO-DGFiP a alerté la Direction Générale sur le risque de ras-le-bol collectif qui pourrait prendre le pas sur les efforts consentis par les personnels depuis le début de cette crise qui n'en finit pas. De nouvelles tensions pourraient apparaître tandis que les anciennes risquent d'être exacerbées. Nous avons eu le sentiment d'avoir été entendus.